

MAIRIE DE MOURET

12330

Tél. 05.65.69.82.86

mairiedemouret3@orange.fr



**COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 9 juin 2022**

Présents 11 :

Mesdames : BOSCH Claudine, LAVERNHE Céline, LE CAM Laurence.

Messieurs : BOUSQUET Guillaume, CARLES Laurent, CAPELLE Florent, CASTANIER Fernand, COSTES Jean-Michel, FONTAINE Hubert, ISSALYS Gabriel, PRADELS Laurent.

Absents excusés 4 : Monsieur COSTES Jérôme, Mesdames COMBOUL Brigitte, GAYRARD Pauline, LESTRADE Sylvie

1-Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 12 mai 2022

Approuvé à l'unanimité des membres présents

2-Adressage : dénomination des voies

Monsieur le Maire indique que le plan d'adressage (dénomination des voies et numérotation des habitations) restant à réaliser sur une partie de la commune, est maintenant finalisé par les groupes de travail du Conseil municipal. Avant délibération, il propose de présenter ce dossier en réunion publique.

Le Conseil municipal retient la date du vendredi 1^{er} juillet à 20 h30 à la salle des fêtes de Mouret.

Des tracts seront distribués dans les boîtes aux lettres pour les habitations concernées.

3-Demande autorisation passage Trail Athlé Vallon

Monsieur le Maire présente la demande d'autorisation de passage sur notre commune (secteur de Saint-Jean le Froid, Gipoulou et Le Grand-Mas) du Trail du Vallon organisé par l'Association Athlé-Vallon le 9 octobre 2022.

Le Conseil municipal donne un avis favorable. Les sociétés de chasse seront préalablement informées.

4- Demande subventions voyages scolaires - délibération 2022-014

Suite à des demandes de subvention pour un voyage éducatif de plusieurs écoles de Marcillac-Vallon, Monsieur le Maire rappelle la règle de versement d'un forfait par enfant et par nuitée pour ce type de demande.

Il propose au Conseil municipal de renouveler ce principe et de réévaluer le forfait de 10 € à 15 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Maintien le principe de versement d'un forfait par nuitée et valide le montant du forfait à 15 €.
- Précise que le montant de la subvention de 15 € parélève et par nuitée doit être déduit de la participation de chaque famille.

Les subventions versées seront donc :

- École Jean Auzel : 2 jours à Toulouse avec une nuitée pour 2 élèves soit **30 €**
- École des Prades : 3 jours à Bellenaves avec deux nuitées pour 5 élèves soit **150 €**.
- Collège Saint Joseph : une semaine à Paris avec quatre nuitées pour 4 élèves (4ème) et à Saint Lary Soulan pour 2 élèves (5ème) soit au total un montant de **360 €**.

5- Point Lotissement à Mouret

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement du projet du lotissement à Mouret

- Il a contacté plusieurs organismes financiers, afin d'obtenir un prêt pour le financement des travaux d'aménagement, à ce jour une seule banque a répondu favorablement, les autres devraient faire une offre de prêt en septembre.
- Le permis d'aménager est en cours d'élaboration, le cahier des charges et le règlement sont à valider.

Malgré le contexte actuel, le Conseil municipal souhaite poursuivre le dossier avec le dépôt du permis d'aménager.

6- Projet mise en place table d'orientation au Grand Mas – délibération 2022-015

En partenariat avec l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Mouret, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, le projet de mise en place d'une table d'orientation au Grand Mas sur le site de la « table de Maurice » Ce projet présente, selon lui et les membres de l'association, un intérêt patrimonial particulier en contribuant à la valorisation de ce point de vue remarquable.

Il propose que la commune soit maître d'ouvrage sur ce dossier et en tant que porteuse du projet, elle sollicitera les subventions auprès de financeurs potentiels identifiés.

Le cout estimatif des travaux s'élève 7747.00 € HTselon les devis des différents intervenants consultés.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Subvention Conseil Département	30%	2324.00
Subvention Région	30 %	2324.00
Dons associations		1400.00
Commune		1699.00
Total		7747.00

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le Conseil municipal.

- Approuve le montant de l'investissement et le plan de financement présenté pour la réalisation d'une table d'orientation.

- Valide la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de la Région Occitanie.
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

7- Aménagement chemin rural du Puech Redon

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un projet de construction des box à chevaux près du lieu-dit La Tioule. Le permis de construire ne peut être délivré en raison du type de voirie actuel.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à négocier avec le pétitionnaire les conditions d'aménagement de ce chemin rural sous réserve que le chemin de Puech Redon qui assure la continuité soit élargi sur la totalité de son tracé avec cession gratuite du terrain par les propriétaires riverains.

8- Réforme de la publicité des actes des collectivités

Monsieur le Maire expose que la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris les communes, prend effet au 1er juillet 2022. En ce qui concerne la publicité, la dématérialisation devient la règle, mais à titre dérogatoire par délibération prise avant le 1er juillet 2022, les communes de moins de 3500 habitants peuvent choisir entre la version papier ou la publication électronique.

Le Conseil municipal retient la publication des délibérations sur le site internet de la commune, sachant que l'affichage papier sera conservé afin de faciliter l'accès à l'information à tous les administrés.

9- Questions diverses

- **Organisation du bureau de vote du dimanche 12 et 19 juin pour les élections législatives.**

Le planning de tenu du bureau de vote est validé en séance.

- **Présentation projet contrat territorial – PETR**

M. Fontaine présente le programme pluriannuel 2022-2026 des projets d'investissements de la commune inscrits auprès du PETR Centre Ouest Aveyron dans le cadre du contrat territorial Occitanie.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu
le jeudi 7 juillet 2022 à la mairie